

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	24

Numéro Délibération	95/2025
Mise en ligne le	12/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 5 décembre 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2025

Objet de la délibération

Commande publique - Marchés publics de travaux de de démolition et de reconstruction de vestiaires et club-house football sous tribune – Avenants n°2 en plus-value au lot n°3 et n°2 de prolongation au lot n°16 – Adoption

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURLA – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Jérémy GARCIA pouvoir à Mme Pascale LOCK / M. Lionel ESPEROU pouvoir à M Guy LAURET

Absents Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER / M. Anthony PEROTTI / Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Monsieur Jean IBANEZ présente l'affaire ;

Il convient de modifier la consistance des travaux prévus au marché de travaux de démolition et de reconstruction de vestiaires et club-house football sous tribune, pour le **lot n°03 « étanchéité »** conclu avec la société ECHATEANCHE (34570) le 17 février 2025. Les modifications techniquement nécessaires concernent les fourniture et pose complémentaires de couvre-joints de dilatation et de fractionnement en tôle galvanisée, selon devis n°55 du 25/09/2025.

Il s'en suit un projet d'avenant n°2 en plus-value d'un montant de + 1.245,00 € HT portant le montant du marché à :

Montant initial 44.979,90 € HT

Avenant n° 1 de prolongation

Avenant n°2 en plus-value + 1.245,00 € HT (+2,8%)

Nouveau Montant 46.224,90 € HT

Par ailleurs, au regard du calendrier nécessaire à la réalisation des opérations de réception, à la fourniture et pose des mobiliers complémentaires et au bon déménagement du club de football dans les nouveaux

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

locaux, il convient de prolonger, la durée globale d'exécution du **lot n°16 « démolition »**, conclu avec la société JM DEMOLITION (34290), le 1^{er} octobre 2024, par voie d'**avenant n°2 de prolongation, jusqu'au 15 février 2026 au plus tard.**

Ces propositions d'avenants ont été présentées à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie, à titre informel et pour avis consultatif, le 8 décembre 2025 à 9h30.

Je vous propose :

- d'adopter les avenants n°2 en plus-value au lot n°03 et n°2 de prolongation au lot n°16,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune, chapitre 23.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 26

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

